



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE SAINTE-FELICITE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 10 janvier 2011 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

### SONT PRESENTS:

MADAME CLAUDINE DESJARDINS, MAIRE  
MONSIEUR JEAN-YVES VERREAUULT, CONSEILLER  
MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER  
MONSIEUR FIDELIO SIMARD, CONSEILLER  
MONSIEUR ANDRE LEFRANCOIS, CONSEILLER  
MONSIEUR REMI SAVARD, CONSEILLER

Le directeur général secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé est aussi présent.

2011-01-01

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item "divers" ouvert.

2011-01-02

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2010

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010 qui leur a été transmis par le directeur général secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010 tel que rédigé.

2011-01-03

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2010

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2010 qui leur a été transmis par le directeur général secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2010 tel que rédigé.

2011-01-04

### ADOPTION DES COMPTES PAYES ET A PAYER

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2010 qui leur a été transmis par le directeur général secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de 52,376.50\$ de déboursés, de 17,228.90\$ de salaires pour un montant total de 69,605.40\$.

### RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Ange-Émile Desjardins, inspecteur municipal a transmis au conseil municipal son rapport de travail pour le mois de décembre 2010.

### Mot de la maire

Madame Claudine Desjardins, maire fait un constat de sa première année de son mandat ainsi que des dossiers importants au niveau de la MRC de Matane.

Il fait un résumé du budget 2011 au conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Félicité**

**PROGRAMME RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT/REMISE 60.00\$**

Dans une correspondance du 23-12-2010, Hydro-Québec transmet une remise d'un montant de 60.00\$ dans le cadre du programme Recyc-Frigo Environnement.

**COMPENSATION POUR LA COLLECTE SELECTIVE DE L'ANNEE 2008-11,475.46\$**

Dans une correspondance du 17-12-2010, Madame Ginette Bureau, présidente directrice générale de Recyc-Québec transmettant la compensation correspondant à l'année 2008 pour les services de collecte sélective d'un montant de 11,475.46\$.

**PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITES DES REDEVANCES POUR L'ELIMINATION DE MATIERES RESIDUELLES POUR L'ANNEE 2010-4774.61\$**

Dans une correspondance du 03-12-2010, Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informe la municipalité qu'elle recevra un montant de 4,774.61\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

**DEMANDE DE PERMIS-DOSSIER MATRICULE: 1517-96-1285**

Dans une correspondance du 13-12-2010, Madame Karine-JULIE Guénard, inspectrice en bâtiment de la MRC de Matane informant le demandeur pour l'immeuble matricule: 1517-96-1285 que pour faire suite à sa demande de permis de construction malgré l'obtention d'une dérogation mineure et la réception d'un avis de conformité à l'article 32 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, elle est dans l'impossibilité de délivrer un permis ou un certificat.

L'Avis de la CPTAQ mentionne que le propriétaire doit respecter les autres normes applicables en vertu de tout autre loi ou règlement. Quoiqu'un droit acquis commercial ait été reconnu, le règlement de zonage no 76, article 16.1 précise que: "Tout usage dérogatoire protégé par droits acquis doit cesser si cet usage a été abandonné, a cessé ou a été interrompu pour une période de 12 mois consécutifs." L'Usage "restauration" a été interrompu en 2005. Aujourd'hui le terrain est utilisé illégalement à des fins résidentielles.

La municipalité a entrepris les démarches de modifications du règlement de zonage numéro 76 afin d'autoriser l'usage.

**PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER-11,769.00\$**

Dans une confirmation de dépôt direct du Ministère des transports du Québec en date du 24-12-2010, un montant de 11,769.00\$ a été déposé au compte de la municipalité.

**INTERETS GENERES PAR LE FONDS D'AMORTISSEMENT-SQAE-SERIE BM-7311.58\$**

Dans une correspondance du 01-12-2010, Monsieur Jacques A. Tremblay, administrateur de la Société québécoise d'assainissement des eaux informe la municipalité que le 6 août 2010, qu'il a expédié une lettre concernant l'échéance de l'obligation-Série BM. Il a joint en référence à cette lettre, un échéancier du service de la dette dans lequel se retrouvait un historique de la facturation passée, les intérêts prévus générés par le fonds d'amortissement ainsi que la valeur non amortie prévue de notre capital.

A l'échéance de l'obligation, les intérêts réels générés par le fonds d'amortissement ont été distribués à chacune des municipalités participantes à la Série BM, selon leur pourcentage de participation. Un montant de 7,311.58\$ vient donc diminuer le capital non amorti de cette obligation et a été encaissé automatiquement.

**SUIVI ANNUEL DE DOSSIER-CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BSL**

Dans une correspondance du 23-12-2010, Madame Isabelle Gauthier, directrice de comptes du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent informe la municipalité que le dossier de crédit au compte à la Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts a été analysé et sera reconduit au 30 juin 2011.



N° de résolution  
ou annotation

2011-01-05

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

La tarification mensuelle fixe demeurera stable à 120.00\$ par mois.

La rémunération sur le solde moyen mensuel du compte d'opérations sera calculée en fonction du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjar, dins, moins trois pour cent (T.P.-3.00%). En date des présentes ledit taux préférentiel est de 3.00%.

Cette entente sera valide jusqu'au 30 juin 2011. A l'échéance, les conditions seront reconduites ou modifiées selon le résultat d'une nouvelle analyse.

DOSSIER MATRICULE: 2019-80-9470: COUR LE 3 MARS 2011 AU PALAIS DE JUSTICE DE RIMOUSKI

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit comparaître en cour le 3 mars 2011 au Palais de justice de Rimouski dans le dossier de Emery Whalen;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Madame Claudine Desjardins, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général secrétaire-trésorier à représenter la municipalité dans le dossier de M. Emery Whalen contre la municipalité.

RESOLUTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ULRIC CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE AUX OPERATEURS

Dans une correspondance du 13-12-2010, Madame Louise Coll, dir.gén. de la Municipalité de Saint-Ulric transmet une copie conforme de la résolution no: 2010-272 informant la Municipalité de Sainte-Félicité que la Municipalité de Saint-Ulric maintient sa décision de se retirer de l'entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables à partir du 1er janvier 2011.

FORMATIONS OFFERTES PAR LA FQM EN 2011

Dans une correspondance du 16-12-2010, Madame Ann Bourget, dir.gén. de la Fédération Québécoise des municipalités présente les nouveaux programmes de formation 2011 offerts aux élus et gestionnaires municipaux et aux officiers municipaux.

CALENDRIER DES SEANCES REGULIERES DU CONSEIL DE LA MRC DE MATANE ET DES SEANCES DU COMITE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2011

Dans une correspondance du 15-12-2010, Madame Line Ross, dir.gén.sec. trés. de la MRC de Matane transmet le calendrier des séances régulières du conseil de la MRC de Matane et des séances du comité administratif pour l'année 2011 de même que trois copies de l'avis public, dont l'une portant le certificat de publication.

REGLEMENT NUMERO 247-2010 DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,300,000.00\$ POUR LA PREPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EDIFICE DE LA MATANIE

Dans une correspondance du 14-12-2010, Madame Line Ross, dir.gén.sec. trés. de la MRC de Matane transmet copie du Règlement numéro 247-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 2 300,000.00\$ pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux de rénovation de l'Edifice de La Matanie.

REGLEMENT NUMERO 248-2010 CONSTITUANT LE FONDS DESTINE A SOUTENIR FINANCIEREMENT LES ACTIVITES DE MISE EN VALEUR DES TERRES OU DES RESSOURCES FORESTIERES DE LA MRC DE MATANE ET REMPLACANT LE REGLEMENT NUMERO 191

Dans une correspondance du 14-12-2010, Madame Line Ross, dir.gén.sec. trés. de la MRC de Matane transmet copie du Règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC de Matane et remplaçant le règlement numéro 191.



2011-01-06

N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Félicité**

**DOSSIER TELECOMMUNICATION-CELLULAIRES OPERATEURS EAUX POTABLE ET TRAITE-  
MENT DES EAUX USEES**

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des frais encourus pour la fourniture de cellulaires pour les opérateurs en eau potable et traitement des eaux usées, soit:

Telus: 168.95\$ plus taxes  
Bell : 176.95\$ plus taxes

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de conclure une entente avec Telus pour la fourniture de deux (2) cellulaires au montant de 168.95\$ plus taxes.

**OUVERTURE ROUTES-CHEMINS/DEMANDE JEAN-YVES VERREULT**

Monsieur Jean-Yves Verreault soumet un constat d'état de l'entrée ouest du village qui est étaié enneigé le samedi 08-01-2011.

La municipalité doit trouver un deuxième chauffeur de la charrue.

**PERIODE DE QUESTIONS.**

2011-01-07

**LEVEE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

A 21h00, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la levée de la séance ordinaire.

**LA MAIRE RECONNAIT EN SIGNANT LE PRESENT PROCES-VERBAL QUE TOUTES LES  
RESOLUTIONS SONT CONFORMES AUX DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL.**

\_\_\_\_\_  
CLAUDINE DESJARDINS  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
YVES CHASSE, GMA  
DIRECTEUR GENERAL  
SECRETAIRE-TRESORIER